

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

INFORMATIONS VÉRITÉ : cette brochure ne se substitue pas au document approprié prévu à l'article R 211-8 des conditions générales, lequel doit être remis par le vendeur à l'inscription. En particulier, tous les prix, horaires et itinéraires mentionnés dans les programmes ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. En raison des aléas toujours possibles dans les voyages, les participants sont avertis que ce qui leur est décrit constitue la règle mais qu'ils peuvent constater et subir des modifications, sans atteinte à l'intégrité du programme, sauf cas fortuit ou de force majeure.

INSCRIPTIONS : toute inscription doit être accompagnée d'un acompte de 25% du prix du voyage, le solde devant être versé au moins 30 jours avant le départ, sans rappel de notre part.

NOS PRIX COMPRENNENT :

Circuits "autocar" :

- le transport en autocar de Grand Tourisme, selon l'itinéraire décrit,
- la pension complète, en chambre double, selon les services mentionnés,
- les visites prévues au programme,
- les services d'un guide-accompagnateur Terrien sauf mention particulière,
- les services de guides locaux,
- le port des bagages sur la base d'une valise par personne, sauf mention particulière
- l'assurance assistance-rapatriement telle que décrite page 97.

Circuits "avion"

- le transport aérien par vols réguliers en classe économique, sauf mentions particulières,
- une franchise de 20 kg de bagages sur les vols réguliers (ou 15 kg pour certains vols),
- les repas à bord, en fonction des horaires,
- les transferts entre les aéroports et les hôtels,
- le transport en autocar ou minibus,
- la pension complète en chambre double, sauf mention particulière,
- les visites prévues au programme,
- les services d'un guide-accompagnateur Terrien sauf mention particulière,
- les services de guides locaux,
- les taxes aériennes
- le port des bagages sur la base d'une valise par personne, sauf mention particulière
- l'assurance assistance-rapatriement telle que décrite page 97.

NE SONT PAS COMPRIS :

- les boissons (sauf mention particulière) et toutes dépenses de nature personnelle,
- les frais de visas,
- les excursions facultatives,
- l'assurance annulation,
- l'assurance interruption de voyages,
- l'assurance bagages (nous engageons vivement les participants aux voyages aériens à souscrire une assurance couvrant la valeur de leurs bagages – valise et contenu – les bagages endommagés ou perdus au cours d'un transport aérien n'étant indemnisés que sur la base de la Convention de Varsovie),
- toutes dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont l'agence ne peut être tenue pour responsable, tel que grèves, avions ou bateaux retardés du fait des compagnies aériennes ou maritimes, mauvaises conditions atmosphériques, etc.

Nos prix sont établis de façon forfaitaire. Il en résulte que toute prestation non utilisée du fait du voyageur ne donnera lieu à aucun remboursement, à l'exception des nuitées non fournies en raison d'une prise en charge en cours de voyage et à condition que nous soyons prévenus à l'avance.

Les prix des voyages ont été fixés en fonction de leur durée exacte et non pas d'un nombre déterminé de journées entières. Sont inclus dans la durée du voyage : le jour du départ à compter de l'heure de convocation et le jour du retour, heure de l'arrivée.

ATTENTION : les programmes de la gamme Terrien Diffusion ont été conçus en partenariat avec nos confrères SAS Salaun-Evasion (lic. 029.95.00.16) et SAS National-Tours (lic. 035.07.0009). Les assurances assistance et rapatriement incluses dans le prix de ces voyages sont celles en vigueur chez ces tour-opérateurs. Un exemplaire de la convention contrat assistance-rapatriement sera remis sur demande à chaque client lors de son inscription.

REVISION DE PRIX : Les prix indiqués dans notre brochure sont établis en fonction, notamment des données économiques suivantes :

- coût du transport
- redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, de sécurité, de survol, etc. dans les ports et aéroports,
- cours des devises, entrant dans la composition des prix de revient, Ces données économiques sont retenues à la date du 01/07/2009, date de création de cette brochure.

Notre société se réserve le droit de modifier les prix de cette brochure, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article 19 de la loi, et selon les modalités suivantes :

Variations du cours des devises : si la fluctuation du cours des devises venait à influencer sur le prix total du voyage de plus de 3 %, cette incidence serait intégralement répercutée (tant à la hausse qu'à la baisse). Bien évidemment cette fluctuation des devises ne s'apprécie que sur les prestations qui nous sont facturées en devises et qui peuvent représenter, selon les voyages, 30 à 70 % du prix total.

Variation du coût de transport, des taxes, des redevances : toute variation des données économiques ci-dessus (coût de transport, taxes...) sera intégralement répercutée dans les prix de vente du voyage (tant à la hausse qu'à la baisse).

• le client en sera obligatoirement informé avec un préavis minimum de 30 jours. Le voyageur disposera d'un délai de 8 jours à réception du nouveau prix du voyage, pour l'accepter ou demander l'annulation de son inscription dans les conditions telles que décrites dans l'article R 211-11 du Code du Tourisme. En cas d'absence de réponse dans le délai de 8 jours, le voyageur sera réputé accepter le nouveau prix.

ANNULATIONS : si un voyageur annule sa participation plus de 30 jours avant le départ, les sommes versées seront :

- soit reportées sur un autre voyage de son choix, de même valeur et dans l'année, sans retenue de frais,
 - soit remboursées sous retenue, pour frais de constitution de dossier, de 80 € par personne.
- En deçà de 30 jours avant le départ, les frais d'annulations sont de :
- 25% du prix du voyage : entre 30 et 21 jours,
 - 50% du prix du voyage : entre 20 et 8 jours,
 - 75% du prix du voyage : entre 7 et 2 jours,
 - 90% du prix du voyage : moins de 2 jours avant le départ,
 - 100% du prix du voyage : le jour du départ.

Croisières fluviales et maritimes : ces voyages sont soumis à des conditions d'annulations propres aux compagnies, communiquées au moment de l'inscription.

Si un voyageur quitte un circuit en cours de route ou ne se présente pas au départ, pour quelque cause que ce soit, aucun remboursement ne sera consenti.

Nous vous conseillons vivement de souscrire l'assurance TERRIEN-PRIVILEGE pour l'indemnisation des frais d'annulation ou d'interruption de séjour (voir p. 97).

CESSION DE CONTRAT : le(s) cédant(s) doit impérativement informer l'agence de voyages vendeur, de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage (15 jours pour une croisière), en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse du ou des cessionnaires et des participants au voyage en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage. Cette cession entraîne, conformément à l'article R211-9 du Code du Tourisme, les frais suivants à acquitter par le(s) cédant(s) :

- Jusqu'à 30 jours avant le départ : 25 € par personne,
- de 29 jours à 15 jours avant le départ : 50 € par personne,
- de 14 jours à 7 jours avant le départ : 155 € par personne.

Dans certains cas, sur justificatifs, les frais de cession pourront être plus élevés.

ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR : nous nous réservons le droit d'annuler, au plus tard 21 jours avant la date de départ, un voyage qui ne réunirait pas un nombre minimum de participants. Dans ce cas, nous proposerons soit le report sur un autre départ, soit le remboursement total des sommes versées sans aucune autre indemnité de part et d'autre.

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.

SUPPLÉMENT GROUPE RESTREINT DE PARTICIPANTS : selon la destination choisie, un supplément groupe restreint sera facturé à l'inscription et remboursé au moment du paiement du solde si le nombre de personnes minimum est atteint.

AVANTAGES FINANCIERS : nos remises s'appliquent sur le forfait de base, à l'exclusion des suppléments chambre individuelle, cabine individuelle, transferts aux aéroports, taxes aériennes, frais de visas, liaisons en taxi, supplément pour groupe restreint de participants.

VOTRE PLACE DANS L'AUTOCAR : les autocars utilisés pour nos circuits "tout autocar" sont des véhicules récents, comportant tous les aménagements de confort : air conditionné, W.C., repose-pieds réglables, accoudoirs centraux, frigo, lecteur CD et DVD, radio. Les places dans l'autocar vous seront attribuées lors de votre inscription (sauf mention particulière), et à titre définitif durant toute la durée du voyage. Pour les voyages en avion, nous ne pouvons pas utiliser notre propre matériel ; aussi, celui que nous affrètons auprès de nos prestataires peut comporter un aménagement différent du nôtre. Il est donc parfois difficile d'attribuer les places que vous avez réservées. Néanmoins, nous nous efforcerons de respecter l'ordre chronologique des places qui vous ont été attribuées (attention : nous ne pouvons pas vous garantir celles-ci lors du transfert de votre région au lieu de rendez-vous et vice-versa).

NOMBRE DE PARTICIPANTS : nous limitons le nombre de participants pour certains voyages : si la dernière inscription enregistrée est celle d'un couple ou de 2 amis voyageant ensemble, nous nous réservons le droit de dépasser d'une unité, le nombre de personnes normalement prévu sur ce voyage.

VOYAGES PAR AVION : nous sommes tributaires des horaires parfois fluctuants des compagnies aériennes qui peuvent être modifiés même à quelques jours du départ. Les nombreuses rotations des appareils et surtout des impératifs de sécurité qui priment tout, peuvent parfois entraîner certains retards en période de gros trafic. Nous nous conformons alors aux règles en usage dans toutes les compagnies aériennes. Néanmoins, le retard éventuellement subi ne pourra entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de durée du programme initialement prévu (en cas de grève notamment). Les conditions des places affrétées, avions spéciaux, nous obligent à préciser que toute place abandonnée à l'aller ou au retour ne peut être remboursée, même dans le cas d'une modification de date. L'abandon d'une place sur vol affrété pour emprunter un transport de ligne régulière, entraîne le paiement intégral du nouveau billet au tarif officiel. Les préjudices subis dans le cadre d'un transport aérien relèvent des accords internationaux définis par la convention de Varsovie.

Certains programmes de cette brochure ont été établis plus d'un an à l'avance, en se basant sur les horaires aériens en vigueur à la date de l'élaboration de ceux-ci. Les compagnies aériennes n'étant pas en mesure de garantir avec un aussi long préavis leurs jours de fréquence et leurs horaires, des

modifications sont susceptibles de se produire. De plus, en raison des délais de rétrocession des places de plus en plus importants, nous nous réservons le droit de remplacer une compagnie régulière précitée par tout autre compagnie régulière, membre de l'association des transporteurs aériens (IATA), ce qui peut nous amener à décaler les dates du voyage.

Conformément au décret n°2006-315 du 17 mars 2006, le client est informé de l'identité du ou des transporteurs contractuels ou de fait, susceptibles de réaliser le vol acheté, ainsi que l'identité de la compagnie aérienne effective qui assurera le(s) vol(s). En cas de changement de transporteur, le client en sera informé par le transporteur contractuel ou par l'organisateur de voyages, par tout moyen approprié, dès lors qu'il en aura connaissance.

En vertu de l'article 9 Règlement Européen 2111/2005 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la Communauté Européenne peut être consultée en agence et sur site Internet.

DOUANES : les tolérances admises par le service des douanes vous seront communiquées à chaque voyage. Vos appareils photographiques et caméras doivent être plombés ou munis d'un certificat d'identité délivré par la douane française. Il en est de même pour les bijoux ou objets de valeur achetés à l'étranger.

NOMS ET CLASSEMENT DES HOTELS : le nom des hôtels mentionnés est celui de l'établissement que nous avons réservé. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté il ne pouvait être assuré, il serait remplacé par un établissement de catégorie similaire.

Les catégories hôtelières mentionnées correspondent à la classification officielle dans le pays concerné.

CHAMBRES INDIVIDUELLES : les chambres individuelles sont souvent moins agréables que les chambres doubles (superficie, emplacement, équipement), malgré le supplément de prix élevé.

Compte tenu de ces réserves, nous ne pouvons pas prendre en considération les réclamations concernant le confort des chambres individuelles.

En cas d'impossibilité de fournir des chambres individuelles, le supplément acquitté à cet effet sera remboursé en fin de voyage, proportionnellement à la non fourniture de ce service et les voyageurs ayant acquitté ce supplément se verront attribuer une chambre à deux lits, à partager avec une autre personne.

CHAMBRES OU CABINES A PARTAGER : les inscriptions en chambre à partager ne font l'objet d'aucune assurance quant à leur fourniture et si aucun partenaire n'a été trouvé au moment du règlement du solde du voyage, le supplément "chambre individuelle" devra être acquitté avec ce solde.

CHAMBRE TRIPLE : très souvent la chambre triple sera une chambre double dans laquelle l'hôtelier aura ajouté un 3e lit ou un canapé au détriment de l'espace et du confort, surtout lorsqu'il s'agit de 3 adultes. Les voyageurs désirant utiliser, malgré ces réserves, une chambre triple, ne pourront prétendre à aucune réduction, ni indemnité, en cas de non satisfaction.

SALLE DE BAIN : le terme "salle de bain" signifie que la chambre comporte soit une baignoire, soit une douche et les WC. Aucun remboursement ne sera accordé si le logement obtenu est avec douche au lieu d'une baignoire et vice-versa.

BAGAGES : les bagages sont l'objet de tous nos soins. Ils sont sous notre responsabilité pendant les transports terrestres, et sous la responsabilité de l'hôtelier lorsqu'ils sont dans les chambres. Le transfert des bagages aux chambres est assuré aux arrivées et départs des hôtels. Nous attirons l'attention de nos clients sur la qualité de leur bagage. Celui-ci est destiné à voyager avec d'autres valises de forme et de poids différents. Il doit donc être solide et en bon état. Les voyageurs désirant emporter un sac de voyage devront le choisir de telle sorte qu'il puisse être placé sous leur siège et devront en assurer eux-mêmes le transfert.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol, pour les petits bagages à main, vêtements, appareils photographiques, caméras, souvenirs, etc., laissés dans les autocars en cours de voyage. Nous acceptons de transporter les souvenirs achetés en cours de voyage sans engager notre responsabilité et dans la limite de la place disponible dans les soutes de l'autocar.

Aucune assurance bagages n'est incluse dans nos prix.

(voir page 97 : assurance TERRIEN PRIVILEGE).

SERVICE CLIENTELE : toute demande relative à un remboursement de prestation non fournie, devra nous être transmise par l'intermédiaire de votre agence de voyages ou directement auprès de nos bureaux par courrier recommandé dans un délai maximum de 30 jours suivant le retour de votre voyage, et accompagnée d'une attestation signée du prestataire de services concerné ou du guide-accompagnateur du voyage. Aucun remboursement ne peut être accordé pour une prestation non utilisée du fait du voyageur.

SITUATIONS PARTICULIÈRES : au moment de l'inscription, le client doit attirer l'attention de l'agent de voyages sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage.

En conséquence, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription, la participation le jour du départ ou d'interrompre le voyage à toute personne dont la tenue, la conduite, l'état physique ou mental serait de nature à nuire au bon déroulement du voyage.

De par ses obligations professionnelles et ses devoirs envers l'ensemble des participants, le guide-accompagnateur n'est pas en mesure d'aider les personnes ne pouvant pas assurer individuellement leurs déplacements. Il est obligatoire aux voyageurs susceptibles de se trouver dans cette situation de se faire accompagner par une personne parente ou amie.

L'inscription à l'un des voyages de notre catalogue implique l'adhésion complète aux conditions de vente dessus.